

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 FEVRIER 2015

Présents: Marcel STENGEL, Catherine DETTLING, Pascal HEINTZ, Alain SALY, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Elly KILHOFFER, Cédric SALI, Isabelle JEANMOUGIN, Bruno KISTER.

Absente : Odile BLAES.

Point 1 : Travaux concernant la fibre optique : Les travaux de fibre optique ont pris du retard

Tout comme 17 communes du Département du Bas-Rhin, Reinhardsmunster ne bénéficiera de la fibre optique que courant avril 2015. Par courrier, le Président du Conseil Général a fait part au prestataire, de son mécontentement concernant le non respect des délais annoncés.

Point 2 : Travaux d'extension et de rénovation extérieur de la salle des fêtes

Une demande de devis a été faite auprès de M, ADAM, architecte, ce dernier présent à la réunion du conseil municipal, expose les plan des travaux qui ont été sollicités par le conseil municipal à savoir :

- une extension de la salle des fêtes afin de pouvoir y stocker le matériel, avec accès de l'intérieur de la salle des fêtes et de l'extérieur. Le local doit être équipé d'un chauffage et de point lumineux,
- Un bardage, qui doit remplacer l'actuel habillage en bois et un auvent.

Le coût estimé est de :

- 88900,00€ (HT) matériel et travaux
- 8800,00€ (HT) la maîtrise d'œuvre.

La durée des travaux est estimé à 5 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de faire réaliser l'extension de la salle des Fêtes ainsi que la rénovation extérieur celle-ci et de confier la maîtrise d'œuvre à M. ADAM.

Point 3 : Réaménagement de la carte scolaire et rattachement de Reinhardsmunster au collège de Marmoutier

Plusieurs concitoyens ont fait part de leur souhait de faire scolariser leurs enfant collégien à Marmoutier et non plus à Saverne comme le prévoit la carte scolaire actuelle mais ceci n'est pas sans poser des difficultés de transport. Le conseil municipal après en avoir délibéré, et au regard des demandes croissantes de dérogation scolaire, a décidé de solliciter les parents des futurs collégiens à faire connaitre leur souhait de collège d'affectation pour leur enfant, par bulletin réponse. Sont concernés, les parents d'enfants scolarisés pour 2014/2015, du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2. Un courrier sera prochainement adressé aux intéressés.

Point 4 : Éclairage public

L'éclairage actuel, par ampoule, des calvaires, situés l'un à l'entrée du village et l'autre à la salle des fêtes, sera remplacé par des ampoules LED.